

MÉMOIRES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU MIDI DE LA FRANCE



Tome LXXV - 2015

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Le relevé des graffitis de l'autel de Minerve (Hérault) et ses enseignements*

par Marie VALLÉE-ROCHE

Cette communication se situe dans le prolongement de celle qui fut présentée il y a deux ans à la Société¹, et fait part de l'avancée du dossier notamment après les échanges qui ont eu lieu à la Casa de Velázquez le 12 décembre 2014 lors d'un colloque d'épigraphie médiévale sur « les raisons d'écriture », dans le cadre du programme européen EPIMED².

L'essentiel de ce que pourraient nous révéler cet autel et ses graffitis reste dans l'ombre. L'étude est longue et difficile, elle n'a de sens que si elle est corrélée d'une part à celle de la quarantaine d'autels graffités connue à ce jour, tant dans le Midi de la France qu'en Catalogne, et d'autre part aux sources écrites qui leur sont contemporaines.

L'autel en lui-même n'a toujours pas révélé tous ses secrets : la découverte fortuite d'un tronc-reliquaire à quelques mètres de l'église Saint-Étienne de Minerve (où se trouve toujours l'autel) a probablement permis un nouvel éclairage sur ce qu'étaient ses supports³. Mais sur la table elle-même, bien des interrogations subsistent. Si sa datation (456) et son commanditaire (l'évêque Rusticus de Narbonne) sont bien connus, sa provenance et la date de son arrivée à Minerve restent problématiques. L'hypothèse qu'elle fut taillée dans un marbre local, du Minervois ou du Saint-Ponais, doit être à présent abandonnée : une étude a prouvé que l'autel de Minerve, comme tous les monuments taillés imputables aux commandes de Rusticus, est en marbre de Carrare⁴. Le marbre, importé d'Italie essentiellement au siècle précédent, aurait été entreposé en masse à Narbonne et l'évêque aurait puisé

dans ce stock pour ses réalisations monumentales. Cela ne permet toutefois pas de répondre à cette question essentielle : quand la table a-t-elle été amenée à Minerve ? Dès l'origine en 456 ou par la suite, et alors quand ? Les résultats des fouilles du rempart à Minerve ont montré le réinvestissement du site à la fin du V^e siècle et au début du VI^e siècle. Le renouvellement de la question des *oppida* et l'évolution actuelle de l'historiographie sur le développement des chefs-lieux ruraux dans l'arc méditerranéen pourraient permettre d'envisager une période très précoce. Mais on ne peut écarter l'hypothèse d'une arrivée plus tardive, par exemple à l'époque où le site de Minerve est historiquement attesté comme chef-lieu d'une circonscription carolingienne, au IX^e siècle. La seule certitude, c'est sa présence à Minerve en 873, quand les protagonistes du plaid convoqué par les *missi dominici* ont apposé leurs signatures à la fois sur l'acte et sur l'autel.

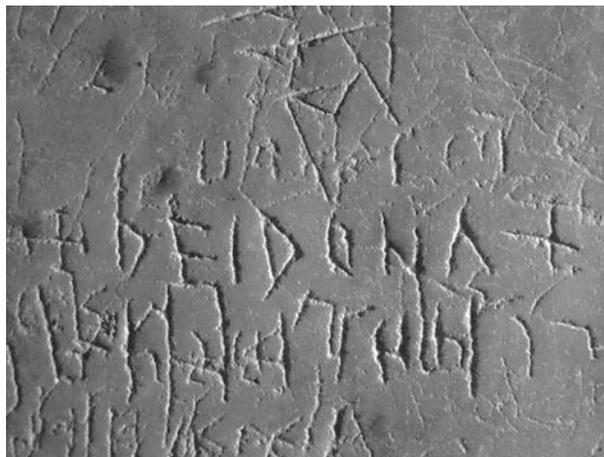


FIG. 1. MINERVE, TABLE D'AUTEL DANS L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE. Détail des graffitis du dessus de la table. Cliché M. Vallée-Roche.

Les enseignements qu'on peut tirer de l'étude des graffitis sont multiples. Les arguments paléographiques corroborent les indices onomastiques pour les dater dans une fourchette chronologique qui va du IX^e siècle au deuxième tiers du XI^e siècle (fig. 1). En Catalogne et dans le Midi de la France, l'aire géographique des autels à graffitis correspond à celle d'actes écrits de la pratique juridique commençant par les mots « *condiciones sacramentorum* », mode de preuve reconnu par la *Lex Wisigothorum*, où l'importance du serment sur l'autel sacralisé par les reliques est centrale. Or les signataires de ces actes sont bien souvent les auteurs des graffitis sur les tables d'autel. On y trouve une très forte proportion de noms wisigoths au IX^e siècle. Le système des apirisions en Languedoc et notamment en Minervois à partir des années 780 a abouti dans cette région à une véritable « regothisation »

* Communication présentée le 17 mars 2015, cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2014-2015 », p. 232.

1. Marie VALLÉE-ROCHE, « Note à propos des graffitis de l'autel paléo-chrétien de Minerve (Hérault) », dans *M.S.A.M.F.*, t. LXXIII (2013), p. 85-108.

2. Marie VALLÉE, « Les graffitis sur table d'autel dans le Midi de la France et en Catalogne : une pratique juridique sacralisée ? », EPIMED volet 1 : Casa de Velázquez (Madrid) 11-12 décembre 2014.

3. Marie VALLÉE-ROCHE, « Découverte fortuite d'un tronc-reliquaire à Minerve (Hérault) », dans *M.S.A.M.F.*, t. LXXIV (2014), p. 197-200.

4. Triple analyse pétrographique, granulométrique, et par cathodoluminescence, complétée par les dosages des isotopes : Anne-Bénédicte MÉREL-BRANDENBURG, Annie et Philippe BLANC, « De l'origine des matériaux utilisés dans les monuments sculptés de l'Antiquité tardive en Languedoc méditerranéen », 2009, p. 421-438 ; Anne-Bénédicte MÉREL-BRANDENBURG, « La sculpture de l'Antiquité tardive en Languedoc Méditerranéen et Roussillon (IV^e - milieu du VIII^e siècle) », thèse, Paris-IV Sorbonne, octobre 2007.

des élites, dont l'effet s'est fait ressentir sur plusieurs générations. Certains personnages ont signé sur plusieurs actes, voire sur plusieurs tables d'autel ; retracer leur carrière fait comprendre à quel point les Carolingiens se sont appuyés sur les cadres wisigoths experts en droit pour gouverner.

Ainsi une étude élargie à d'autres autels, concernant si possible toute la zone concernée, aboutissant à un index justifié des auteurs de graffiti, permettra de comprendre l'impact de cette culture juridique en Languedoc et de mesurer son influence jusqu'à XI^e siècle.

Les tables d'autel des grands centres monastiques avaient jusqu'à présent révélé un grand nombre d'inscriptions qui correspondaient au désir d'inscrire son nom dans l'espace liturgique pour profiter des bienfaits de la prière eucharistique⁵. Nous avons donc désormais un autre champ d'étude : celui de ces tables d'autel de chefs-lieux ruraux où les inscriptions correspondraient davantage à une pratique juridique. Ces deux pratiques ne s'excluent pas, elles peuvent parfois se superposer. Ce travail contribuera à mieux cerner l'importance des centres administratifs secondaires dont le rôle à cette époque est aujourd'hui réévalué.



FIG. 2. MINERVE, TABLE D'AUTEL DANS L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE. Monogramme de Bertilo. Cliché M. Vallée-Roche.



5. Cécile TREFFORT, « Inscrire son nom dans l'espace liturgique à l'époque romane », dans *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, 2003, vol. XXXIV, p. 147-160.

À propos du « suaire de saint Exupère »*

par Nicole ANDRIEU

Le « suaire de Saint Exupère », habituellement conservé à Saint-Sernin, a été exposé au Musée du Louvre dans le cadre de l'exposition *Le Maroc médiéval*. Magnifique exposition qui a eu le mérite de relancer la recherche sur cette pièce textile, qui depuis sa redécouverte au milieu du XIX^e siècle, a suscité une très importante littérature, sans qu'il soit possible de retrouver l'origine exacte de cette étoffe ni les circonstances de son arrivée à Toulouse.

Il n'est pas question ici de répondre à ces questions, mais de proposer un accord sur sa dénomination.

Tout est venu de deux faits précis : il y a quelques mois, au moment où le dossier de demande de prêt est parvenu à la DRAC, la conservatrice qui en était chargée ne trouvait pas sur la base Palissy la fiche de ce textile ; il y figurait bien mais sous la dénomination « pièce de tissu » terme qui lui avait été attribué en 1897 quand il a été classé parmi les Monuments historiques. Terme basique lié au seul matériau.

Plus récemment, en octobre dernier, quand le catalogue de l'exposition a été publié, la notice de cette « pièce de tissu » y figure sous la dénomination de « chasuble ».

En faisant un petit historique de la redécouverte de ce textile, on constate en effet une certaine incohérence dans sa dénomination. Entre 1897 et 2015, cette pièce de tissu a été successivement nommée : chasuble, tissu aux paons affrontés, chape du roi du roi Robert, suaire de saint Exupère, pièce de tissu, étoffe, etc.

Ce dont l'on peut être sûr, c'est qu'il est lié aux reliques de saint Exupère : dans les archives de Saint-Sernin, un texte de 1846¹ est présenté comme une copie d'un texte de 1582, rappelant la profanation des reliques en 1581, par arrachage de toutes les pièces d'argent qui ornaient le reliquaire. Les bailes de la confrérie décident alors de réparer ce reliquaire et commencent par ouvrir le coffre : « les saintes reliques sont trouvées en deux paquets couverts d'un certain drap de soie antique ou damas vert à figures à ramages et petits oisillons rouge et bleu et autres diverses couleurs ; ledit damas cousu et replié sembla à plusieurs avoir autrefois servi de chasuble à chanter la messe. »

* Communication présentée le 20 janvier 2015, cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2014-2015 », p. 226.

1. Archives de Saint-Sernin.